



OBJECTIF(S)

- Maîtriser le contrat de syndic et comprendre la rémunération.
- Adapter la mission aux besoins de la copropriété

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Tout professionnel de la gestion immobilière

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - DIFFÉRENCE ENTRE SYNDICS

- Syndic bénévole
- Syndic coopératif
- Syndic professionnel
- La prestation de service

II - HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DU CONTRAT DE MANDAT SYNDIC

- De la liberté contractuelle au contrat type
- Contenu du contrat type
- Fiche d'information
- Bilan des contrôles de syndic par la DGCCRF

III - APPLIQUER - PRÉSENTER - DÉFENDRE LA RÉMUNÉRATION

- La gestion courante
- Les honoraires liés au contentieux
- Les honoraires liés aux sinistres
- Les honoraires liés aux travaux

IV - NOUVELLES MISSIONS ? NOUVEAUX HONORAIRES ?

- Diagnostics divers
- Mise en conformité des règlements de copropriété
- Prêts et subventions
- AG « mixte » (bulletin de vote et visioconférence)

V - NOUVEAUX ENJEUX ET NOUVEAUX OUTILS

- Communication et interactivité



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap